PM/SS

IVRY S/SEINE

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

AVENUE PIERRE SEMARD (R.D.224)
Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

VU l'arrêté municipal du 24 janvier 2022 pris dans le cadre d'importants travaux entrepris avenue Pierre Sémard par Kingstone Promotion – 37-39 avenue Ledru Rollin – 75012 Paris, agissant pour le compte SCI AZZAP Rossinvest Ivry 1 – 12 rue Lincoln - 75008 Paris,

CONSIDERANT que les travaux ont pris du retard et qu'il a donc lieu de proroger les dispositions de l'arrêté municipal susvisé

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE de proroger les mesures suivantes **avenue Pierre Sémard** jusqu'au **29 septembre 2023** à **8 heures :**

- **Neutralisation de cinq places de stationnement** au droit du n°23 pour l'installation de l'emprise de chantier
- **Neutralisation d'une place de stationnement** face au n°52 pour la **création d'un passage piéton provisoire**
- **Création d'un passage piéton provisoire au** niveau du n°50
- **Neutralisation du trottoir** au droit du n°23 : les piétons seront déviés du côté pair de la voie par les deux passages piétons provisoires créées au droit des n°s 50 et 52
- **Limitation de vitesse à 30 km/h au droit du chantier.**

ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

IVRY S/SEINE
Mairie Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- M. le Responsable du Service Territorial Ouest-D.T.V.D. Du Conseil Départemental du Val-de-Marne,
- DTSP (voies départementales),
- RATP,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Société Kingstone Promotion – 37-39 avenue Ledru Rollin – 75012 Paris.

FAIT EN MAIRIE, LE 24 MAI 2023

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation
Cléo [illegible]
Adjoint au Maire

PUBLIE SUR Ivry94.fr
LE 25 MAI 2023

Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire,
Le Directeur des Espaces Publics

François Presset